



Etablissement Saint-Philippe

Titre professionnel « Ouvrier du paysage »

L'ouvrier paysagiste est un spécialiste de l'aménagement et de l'entretien des parcs, jardins et espaces verts. Il prépare les sols, retourne la terre, apporte des engrais, réalise des semis, installe les pelouses, plantes, arbres et arbustes. Il travaille éventuellement sous la direction d'un technicien paysagiste et se conforme aux indications contenues dans les plans fournis par le paysagiste concepteur. Il tond, ramasse les feuilles, effectue la taille et les traitements.

Il organise l'apport et l'évacuation de terre, déblaie, gère les systèmes d'arrosage. Une solide constitution physique et une bonne résistance aux conditions climatiques sont nécessaires... sans oublier de bonnes connaissances sur les végétaux, un certain sens de l'esthétique et de l'organisation.

Prérequis

- Accessible à partir de 18 ans
- Avoir un niveau de 3ème

Modalités d'accès

- Participation aux informations collectives
- Réalisation d'un test de niveau
- Sur entretien de motivation

Délais d'accès

- Suite à l'entretien d'admission, une réponse est apportée au futur apprenant dans un délai de 15 jours
- Réponse sous 72 heures
- Inscription possible jusqu'à 3 semaines après le début de formation

Objectifs

A l'issue de la formation, les stagiaires auront acquis les compétences suivantes :

Du 1^{er} bloc de compétences (CCP1) :

- Identifier un végétal et contrôler son état sanitaire
- Entretien d'une surface herbacée à semi-ligneuse
- Tailler des arbres et des arbustes
- Abattre et débiter un arbre de petite dimension
- Effectuer le travail du sol et les apports nécessaires au développement des végétaux
- Protéger les végétaux des parasites, maladies et adventices

Du second bloc de compétences (CCP2) :

- Réaliser un gazon
- Planter des arbres et arbustes

Titre professionnel « Ouvrier du Paysage »

- Réaliser un massif ornemental

Programme synthétique

- Accueil - (14h)
- Entretien et création (gazons, plantations, circulations et zones non cultivées, petit matériel d'espaces verts) - (251h)
- Mathématiques appliquées au domaine professionnel - (21h)
- Communication adaptée au domaine professionnel - (21h)
- Santé et sécurité au travail - (21h)
- Développement durable - (21h)
- Sensibilisation aux valeurs citoyennes - (7h)
- Technique de Recherche d'emploi et recherche de solution - (21h)

Méthodes mobilisées

- Formation axée sur des situations concrètes et tournée vers le monde du végétal.
- Accompagnement personnalisé par un référent pédagogique et un référent éducatif

Modalités d'évaluations

- Chaque module est évalué (QCM, pratique, dossier) en épreuves ponctuelles terminales par un jury extérieur

Suite de parcours, débouchés, passerelles

Emploi direct : Le secteur du paysage offre de réelles perspectives d'embauche et d'évolution aux personnes qui se forment à ses métiers dans les entreprises privées ou dans une collectivité territoriale.

Poursuites d'études possibles : valider le CCP3 du titre professionnel « Ouvrier du Paysage » (poser et entretenir des circulations, terrasses et équipements dans un espace paysager) et autre CCP de ce titre professionnel non obtenu.

Poursuite d'études possible en CAPA Jardinier Paysagiste ou autre formation suivant la formation initiale du candidat

Durée

16 semaines de formation dont :

- 482h de formation théorique et pratique en centre de formation et en plateaux techniques
- 70h de stage en entreprise

Tarifs

- Aucun frais pédagogique
- Statut de stagiaire de la formation professionnelle

Accessibilité aux personnes en situation d'handicap

- Locaux : Réglementation ERP – Locaux accessibles aux personnes à mobilité réduite
- La formation est ouverte aux personnes en situation de handicap. Pour plus d'information, contactez notre référent handicap : referent-handicap-ufa@apprentis-auteuil.org

Résultats de la session précédente (Janvier 2023) :

- CCP1 Entretien un espace paysager : 8 reçus sur 10 présents, soit 80% de réussite
- CCP2 Végétaliser un espace paysager : 7 reçus sur 8 présents, soit 87,5% de réussite
(mise à jour, le 20 Mars 2023)

Ces indicateurs de résultats sont calculés par les ministères chargés de la formation professionnelle et de l'éducation nationale et rendus publics sur le site :

<https://www.inserjeunes.gouv.fr/diffusion/>

Autres indicateurs de résultats :

- Taux de poursuite d'étude : 3 stagiaires poursuivent leurs études sur 15, soit 20 %
- Taux d'interruption en cours de formation : 4 interruptions sur 15 Stagiaires, soit 26 %
- Taux d'insertion : 5 stagiaires sur 15 sont en situation d'emploi, soit 33 %
- Taux de réponse à l'enquête de satisfaction : 6 sur 15, soit 40 %

Les + de la formation :

- Plateaux techniques
- Parc de 14 hectares
- Un réseau de partenaires sur le territoire
- Un accompagnement global de chaque stagiaire: suivi pédagogique et social

Contacts :

M Didier Lesaffre – 06 67 20 73 09 – didier.lesaffre@apprentis-auteuil.org